Question de Madame Véronique Bonni, députée, à Monsieur Rachid Madrane, Ministre de l’Aide à la Jeunesse, relative à la prostitution des mineurs

Monsieur le Ministre, la prostitution des mineurs est un sujet qui demeure très souvent tabou dans nos sociétés. Pourtant si le phénomène est sensible et difficile à chiffrer, il n’en est pas moins réel. Ainsi en France, en extrapolant les données réunies par les acteurs de terrain, on estime entre 5000 et 8000, le nombre de mineurs qui se prostituent dans le pays.

Plusieurs faits et comportements sont regroupés sous l’appellation « prostitution de mineurs » : les étudiantes qui vendent leur corps afin de pouvoir payer leurs études, leur loyer ; les mineurs d’origine étrangère qui parcourent les rues des grandes villes afin de pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires ; mais aussi les cas de « lover boys » ces jeunes garçons qui monnaient leur petite amie auprès de copains. Si les jeunes filles sont plus fréquemment concernées par le phénomène, la prostitution de mineurs touche également les garçons.

Selon les associations, cette prostitution de mineurs, bien que, nous l’avons dit, difficilement quantifiable, serait en nette augmentation. C’est pourquoi en France, depuis le courant du mois d’octobre, une association a décidé de faire tomber les barrières en abordant ce sujet hautement sensible. Pour ce faire, l’asbl a mis au point un kit pédagogique à destination des enseignants. Une initiative soutenue et encouragée par la Ministre de l’Education nationale Najat Vallaud-Belkacem. Une campagne de sensibilisation devrait également être lancée dans la foulée.

Pour éviter de relayer ce sujet au rang de sujet tabou en raison de sa sensibilité, la prévention et les actions de sensibilisation ont, selon moi, un rôle important à jouer. Mais au-delà de cela, des aides concrètes sont aussi nécessaires. Enfin, afin d’augmenter l’efficacité de nos actions, une meilleure connaissance du phénomène dans notre pays me semble également indispensable.

Dans la déclaration de politique communautaire, il y a de cela quelques mois, le gouvernement affirmait sa volonté de « garantir une aide adéquate et rapide aux enfants et aux jeunes en danger »… Monsieur le Ministre, j’en viens à mes questions.

* Afin d’affiner nos connaissances sur le phénomène en Fédération Wallonie-Bruxelles, disposez-vous de données actualisées concernant le nombre de mineurs ayant demandé une aide volontaire auprès d’un service d’aide à la jeunesse et/ou de données concernant le nombre de décisions prises par les tribunaux d’aide à la jeunesse avertis par des hôpitaux, par des SAJ au sujet de mineurs victimes de prostitution ?
* Dans l’affirmative, disposez-vous de données concernant les décisions prises par les juges dans ce type de cas ? Ainsi, quelles seraient les mesures prises afin d’éloigner le jeune du milieu ? Quelles sont les mesures de placements privilégiés ? Dispose-t-on de places suffisantes ?
* Enfin, quels accompagnements spécialisés sont mis en place afin d’aider le mineur à s’extirper de cette situation ?

Je vous remercie.

Véronique Bonni